

Boutiers-Saint-Trojan se bat contre un projet d'antenne-relais 5G

La commune de Boutiers s'oppose au projet d'implantation d'une seconde antenne-relais, que souhaite construire TDF pour SFR. Trop haute et trop proche de l'entrée de bourg et des habitations pour le maire. Le tribunal administratif tranchera le 11 juin.



THOMAS BRUNET
t.brunet@charentelibre.fr

Après les querelles de clocher, voici les querelles de pylônes de téléphonie mobile. Ce mercredi 11 juin, la commune de Boutiers-Saint-Trojan, près de Cognac, se retrouvera sur les bancs du tribunal administratif de Poitiers pour défendre la décision du conseil municipal, prise le 5 mars dernier, de s'opposer au projet de construction d'une antenne-relais de téléphonie mobile 5G à l'entrée du bourg, sur la route de Saint-Trojan.

Le maire de la commune, Jean-François Bruchon rembobine : « le 6 janvier, une déclaration préalable de travaux a été déposée par l'entreprise TDF pour l'installation d'une antenne-relais, sur un terrain privé, route de Saint-Trojan. Alors même que nous venions d'en accorder une à Free à moins de 900 mètres de là, bien placée sur un point haut, permettant de couvrir toute la commune. Franchement, je ne vois aucune utilité à cette deuxième installation », affirme l' élu, qui a donc retoqué la demande.

Pollution visuelle contre couverture 5G

D'autant que le site choisi par la société, spécialisée dans la construction de pylônes qu'elle loue ensuite aux opérateurs de téléphone mobile, n'est « pas du tout adapté », assène Jean-François Bruchon. « Juste à l'entrée du



Le maire Jean-François Bruchon ne se fait pas trop d'illusions sur le jugement du tribunal, mais entend se battre jusqu'au bout contre cette implantation située à 75 mètres d'habitations. CL

bourg, et à côté d'un chemin de randonnée et à 75 mètres d'habitations. On parle quand même d'un pylône de 36 mètres de haut, vous imaginez la pollution visuelle ! Ce serait une verrue dans le paysage totalement inutile. » Sans parler de leurs éventuels effets sur la santé.

Une utilité que défend pourtant la société TDF, mandatée par SFR pour installer cette antenne-relais. « Chaque opérateur a sa carte de réseau et l'emplacement de l'autre antenne ne garantissait pas une bonne couverture 5G pour SFR, qui nous a donc sollicités pour en installer une autre », indique Pauline Mauger, la responsable communication de TDF.

Cette dernière précise que l'emplacement n'est évidemment « pas choisi au hasard », mais par un service d'ingénierie radio qui tient compte de différents paramètres (comme la typologie du terrain, la présence de forêt, la météo...). Et que le futur pylône a vocation à être mutualisé avec les autres opérateurs qui le souhaitent. « On peut aussi héberger des services radio ou gendarmerie. »

Le pot de terre contre le pot de fer

Quant à l'argument de la proximité - 900 m à vol d'oiseau - avec l'autre antenne, Pauline Mauger le balaie. « C'est loin en réalité pour la téléphonie mobile, qui nécessite un maillage resserré. D'au-

tant que le secteur est vallonné. » Pour appuyer son rejet, le maire de Boutiers, qui sera défendu par le cabinet d'avocats de l'Association des maires de France, pointe des manquements dans le dossier

« On fera peut-être une pétition. Mais on ne laissera pas tomber. »

d'information déposé en mairie. « Il manquait le rapport de simulation de l'exposition. » Faux, lui répond TDF « Cette pièce n'en fait pas partie. Mais le maire peut la réclamer directement auprès de

l'opérateur », pose Pauline Mauger.

Jean-François Bruchon sait que la jurisprudence ne plaide pas en sa faveur. « Grand Cognac et l'Association des maires de France m'ont bien fait comprendre que le combat sera très difficile à mener. Ce n'est quand même pas normal que le maire ne soit plus respecté sur son propre territoire pour ce genre d'installation », s'agace l' élu, qui ne compte pas en rester là, si le tribunal administratif devait donner raison à TDF. « On fera peut-être une pétition. Mais on ne laissera pas tomber. » Du côté de TDF, qui gère 8.800 pylônes de ce type en France, on dit regretter d'en arriver au contentieux. « On a tout fait pour que ce soit réglé à l'amiable, à travers un recours gracieux, assure Pauline Mauger. Mais le maire n'a pas changé d'avis, c'est regrettable. Car au final, ce pylône servira la population et l'attractivité du territoire. »



Le pylône choisi par TDF mesurera 36m de haut. Repro CL